

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

26 août 2025

Convocation du 13/08/2025

La séance est ouverte à 19h05 sous la présidence de Brigitte DARMEDRU.

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU.

Excusés : Anthony ALVES DA COSTA, Angelo CARINGI représenté par Philippe GENETIER, Jean-Yves LAROCHEDETTRE représenté par Brigitte DARMEDRU, Muriel WOLKOWICKI représentée par Ingrid LAFOREST.

Désignation du secrétaire de séance : Ingrid LAFOREST.

Les conseillers sont invités à signer la feuille de présence à la séance.

Le conseil approuve le procès-verbal de la séance du mardi 8 juillet 2025. Madame le Maire et la secrétaire de cette séance, Céline RUBIO, signent le procès-verbal.

Ordre du jour :

- Demande de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) :
 - * Travaux du bâtiment mairie-école
 - * Travaux de l'ensemble socio-culturel
- Demande de subvention à MBA au titre du fonds de concours "développement local" :
 - * Remplacement des volets des logements communaux du foyer club
 - * Remplacement des fenêtres et volets du bâtiment mairie-école
 - * Remplacement des huisseries et volets de l'ensemble socio-culturel
- Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal
- Réunions du mois
- Questions et informations diverses

Délibérations du conseil :

Les points à l'ordre du jour concernant la rénovation thermique de certains bâtiments communaux.

- Amélioration d'isolation du bâtiment mairie-école : remplacement des fenêtres et des volets. Les conseillers ne sont pour le moment pas d'accord sur le choix des fenêtres (avec ou sans croisillons) et sur le choix des volets (roulants ou composites).
- Amélioration d'isolation de la salle polyvalente : remplacement des fenêtres, des huisseries et des volets et mise en place de stores d'occultation enroulables.
- Amélioration d'isolation de la salle du foyer club et de la salle de réunion : remplacement des fenêtres et des volets.
- Remplacement des volets des logements communaux situés au-dessus de la salle du foyer club.

TRAVAUX DU BÂTIMENT MAIRIE-ÉCOLE ET DE L'ENSEMBLE SOCIO-CULTUREL : DEMANDE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) (DE 2025 21)

Comme indiqué ci-dessus, la commune prévoit divers travaux dans le bâtiment mairie-école et dans l'ensemble socio-culturel.

Coût global prévisionnel H.T. du projet : 90 147.24 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la préfecture au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

LE CONSEIL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter une aide financière à la préfecture au titre de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) s'élevant à 27 000.00 € dans le cadre du projet présenté ci-dessus, soit 30% du montant H.T.,

AUTORISE le Maire à déposer le dossier et de signer tous les documents afférents.

REPLACEMENT DES VOLETS DES LOGEMENTS DU FOYER CLUB : DEMANDE DE SUBVENTION À MBA AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS "DÉVELOPPEMENT LOCAL" (DE 2025 22)

Le Maire informe les conseillers que le remplacement des volets des deux logements communaux situés au-dessus de la salle du foyer est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du fonds de concours, le devis s'élevant à 7 874.24 € H.T.

LE CONSEIL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter une aide financière de MBA au titre du fonds de concours "Développement local" s'élevant à 3 937.12 € dans le cadre du projet présenté ci-dessus, soit 50% du montant H.T., **AUTORISE** le Maire à signer les conventions afférentes.

REPLACEMENT DES FENÊTRES ET VOLETS DU BÂTIMENT MAIRIE-ÉCOLE : DEMANDE DE SUBVENTION À MBA AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS "DÉVELOPPEMENT LOCAL" (DE 2025 23)

Le Maire informe les conseillers que le remplacement des fenêtres et des volets du bâtiment mairie-école est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du fonds de concours, le devis s'élevant à 53 336.86 € H.T.

Une demande auprès de la préfecture au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sera effectuée, s'élevant au montant prévisionnel de 16 000.00 €, soit 30% du montant H.T. Cette somme doit être déduite du montant global HT du projet avant demande du fonds de concours. La somme restante est donc la suivante : 53 336.86 € - 16 000.00 € = 37 336.86 €.

LE CONSEIL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter une aide financière de MBA au titre du fonds de concours "Développement local" s'élevant à 18 668.43 € dans le cadre du projet présenté ci-dessus, soit 50% du montant H.T. restant après déduction de la DSIL,

AUTORISE le Maire à signer les conventions afférentes.

REPLACEMENT DES HUSSERIES, DES STORES ET DES VOLETS DE L'ENSEMBLE SOCIO-CULTUREL : DEMANDE DE SUBVENTION À MBA AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS "DÉVELOPPEMENT LOCAL" (DE 2025 24)

Le Maire informe les conseillers que le remplacement des huisseries, des stores et des volets roulants de l'ensemble socio-culturel (salle polyvalente et salle du foyer club) est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du fonds de concours, le devis s'élevant à 36 810.38 € H.T.

Une demande auprès de la préfecture au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sera effectuée, s'élevant au montant prévisionnel de 11 000.00 €, soit 30% du montant H.T. Cette somme doit être déduite du montant global HT du projet avant demande du fonds de concours. La somme restante est donc la suivante : 36 810.38 € - 11 000.00 € = 25 810.38 €.

LE CONSEIL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter une aide financière de MBA au titre du fonds de concours "Développement local" s'élevant à 12 905.19 € dans le cadre du projet présenté ci-dessus, soit 50% du montant H.T. restant après déduction de la DSIL,

AUTORISE le Maire à signer les conventions afférentes.

Ces différents points à l'ordre du jour permettent de faire un point sur le fonds de concours pour le mandat 2020-2026. Le maire rappelle que le montant alloué pour cette mandature était de 82 365.00 €.

82 365.00 € - 45 186.14 € utilisés = 37 178.86 € restants.

Suite aux délibérations ci-dessus, le **solde restant** sera de :

37 178.86 € - 3 937.12 € (logements communaux du foyer club) - 18 668.43 € (bâtiments mairie école) - 12 905.19 € (ensemble socio-culturel) = **1 668.12 €**.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU MAIRE

- Signature du devis de M. Olivier CHANU, architecte, d'un montant de 4 788.00 € concernant la rénovation de l'église. Ce devis comprend l'avant-projet et la gestion des dossiers à déposer.
- Afin d'assumer cette future dépense, il était nécessaire de procéder à un virement de crédits comme suit :

INVESTISSEMENT :		DÉPENSES
21351 - 80	BÂTIMENT MAIRIE-ÉCOLE Bâtiments publics	- 4 800.00
2031 - 81	TRAVAUX ÉGLISE Frais d'études	+ 4 800.00
TOTAL :		0.00

RÉUNIONS DU MOIS

Jeudi 10/07/2025 :

- Rendez-vous avec M. Thierry FERRAND de l'Atelier du Menuisier pour les divers travaux prévus dans les bâtiments communaux : remplacement des fenêtres, des volets, des huisseries, etc.

Vendredi 11/07/2025 :

- Signature de l'acte pour l'achat du terrain de M. et Mme CHABANON chez Maître Aurélie BENOIT

Mercredi 23/07/2025 :

- Signature de l'acte pour l'achat du terrain de Mme GENEVOIS chez Maître Aurélie BENOIT

Jeudi 31/07/2025 :

- Commission bâtiments : examen des devis de l'Atelier du Menuisier

Samedi 09/08/2025 :

- Commission voirie sur le terrain : prévisions des travaux du marché voirie 2026. Le compte-rendu de cette commission sera transmis au SIVOM.

Mardi 12/08/2025 :

- Rendez-vous avec le responsable de l'agence SUEZ concernant la pose du concentrateur de télérelève

Mardi 19/08/2025 :

- Commission urbanisme : 2 dossiers de permis de construire ont été retourné par le service instructeur avec un avis défavorable (refus). Ces dossiers sont en cours de traitement.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Point sur le budget annexe gîte communal :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisé	7 352.75 €	0.00 €	10 778.89 €	15 412.32 €
Disponible	8 652.49 €	16 005.24 €	26 883.70 €	22 250.27 €

Les recettes de fonctionnement réalisées correspondent aux recettes de locations H.T.

Au fur et à mesure des locations, il est constaté que la remise d'une caution par chèque bancaire peut être un inconvénient pour les locataires. En effet, certains n'ont pas de carnet de chèques (par exemple : les groupes provenant de Belgique).

La secrétaire de mairie se renseignera auprès du service de gestion comptable pour mettre en place un autre système (par emprunte bancaire par exemple).

L'adhésion à Gîtes de France a été renouvelée pour l'année 2026. Les tarifs de location ne seront pas modifiés.

- Monsieur Denis PLAS, habitant chânois, sollicite la mairie pour s'installer sur le parking de la salle polyvalente les mercredis de 16h à 19h pour une vente de fromages à partir de mi-septembre, son but étant d'attirer d'autres commerçants. À la prochaine séance du conseil municipal, les conseillers devront délibérer sur le montant d'occupation du domaine public qui lui sera facturé.
- Madame Vanessa BARGE, responsable de la MAM « La Maison des Lutins », a sollicité la commune pour la réalisation d'une fresque par Ted Nomad sur la façade. Pour rappel, Ted Nomad est l'artiste qui a réalisé la fresque du Bacchus près de la cabane K'fé. Les conseillers donnent leur accord.
- Madame Ségolène LABELLE a sollicité la commune afin de publier sur Panneau Pocket une campagne d'appel à soutien concernant la restauration d'un calvaire sur la commune. Ce calvaire est situé au croisement de la route de la Cour des Bois et du chemin du Vallon. Ce calvaire étant sur un terrain privé, les conseillers ne souhaitent pas publier cette information sur les moyens de communication de la commune.
- Les lampes de l'éclairage public ont été remplacées par des leds dans le bourg et la rue du Bourgneuf. La commune recontactera la SMEE afin d'intervenir à nouveau pour reboucher les trous près des poteaux.
- Agnès FERNANDEZ demande à se renseigner à qui appartient le buisson dépassant près des boîtes aux lettres situées route des Préaux. Il devient urgent de procéder à la taille.

La séance est levée à 20h40.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025

Nom	Fonction	Signature
Brigitte DARMEDRU	Maire	
Ingrid LAFOREST	Secrétaire de séance	